

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : coralie-brochu-csssh-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/c551d0505c3b59daa2ff72c4>

Date d'obtention : 2025-09-08 14:01:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je comprends qu'il est primordial d'intervenir de manière rapide afin d'éviter l'étendu des répercussions. Si l'action est débuté rapidement, des interventions peuvent être posé pour aider la victime. Il est important de suivre le protocole et d'en imprimer d'avance afin d'être prête à intervenir. L'étroite collaboration avec la police en milieu scolaire est aussi essentiel dans ce type de dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation SEXTO va changer mes interventions en me donnant des outils concrets, un cadre d'action clair et un langage adapté pour aborder les situations liées au sextage avec les jeunes. Elle me permettra de mieux comprendre les aspects légaux. Elle m'aidera également à distinguer les différents types de sextage (consensuel, non consensuel, coercitif, etc.), réagir rapidement et efficacement en cas de diffusion non consentie d'images, collaborer avec les ressources, accompagner les jeunes en respectant leur réalité et leur autonomie ainsi qu'à dédramatiser certaines situations tout en protégeant les droits des jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir auprès des élèves, je ferai particulièrement attention à adopter une approche bienveillante et sans jugement. Je veillerai à créer un climat de confiance où l'élève se sent écouté, respecté et en sécurité pour s'exprimer. Je serai attentif à ne pas banaliser la situation, tout en évitant de dramatiser inutilement, afin de garder une posture rassurante et professionnelle. Je prendrai aussi soin de distinguer les différents types de sextage, notamment en posant les bonnes questions pour comprendre le contexte, le niveau de consentement et les intentions derrière les gestes. Je porterai une attention particulière au langage utilisé pour m'assurer qu'il soit clair, adapté à l'âge et respectueux. Je m'assurerai de bien informer l'élève de ses droits, des ressources disponibles et des étapes possibles, tout en respectant la confidentialité dans les limites de mon rôle. L'objectif sera toujours de soutenir l'élève, de prévenir les préjudices et de favoriser une prise de conscience sans stigmatisation.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

